

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 446

Artikel: Le bonheur au Bois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027058>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURRIER

Un syndicaliste face au Manifeste 77

Manifeste 77, chapitre de la vie syndicale dans notre pays, si important qu'on ne peut manquer de s'en « mêler », tant est visible l'enjeu social et politique pour chacun de nous, qu'il soit travailleur salarié ou non, syndiqué ou non. Après nos prises de position (cf. DP 444 et 445, mais aussi, au moment de la publication des thèses des signataires, DP 424 et 426), des lecteurs réagissent.

Ci-dessous, quelques lignes qui nous sont parvenues de la part de Paul A. Meylan, de L'Orient, qui met en doute le bien-fondé de nos articles. Nous les publions telles quelles, espérant ouvrir un dialogue indispensable.

De leur côté, les collègues de P.A. Meylan préfèrent ne pas lui répondre en son absence : P.A. Meylan est, ces mois-ci, engagé dans un long voyage, qui le mène aux antipodes, et qui est en quelque sorte le point d'orgue à une magnifique « carrière » de syndicaliste. Que l'on sache tout de même que la section de La Vallée s'est rangée aux côtés du Manifeste 77, et que dans le comité de section qui en a délibéré, P.A. Meylan était le seul à défendre le point de vue qu'il développe ici. (Réd.)

Après votre article « Plutôt patrons que syndicalistes », je me permets les réflexions suivantes ! J'ai été quarante années durant président de la section FTMH Le Sentier.

J'ai donc eu l'occasion de collaborer avec des hommes tels que K. Ilg, A. Steiner, R. Robert, E. Giroud, A. Graedel, ainsi que les secrétaires horlogers de Suisse romande et vaudois.

Il semble d'après vos écrits, que l'affaire du Manifeste 77 et le licenciement de deux employés soient des événements nouveaux et spécialement extraordinaires.

Il semble aussi que « Domaine Public » fasse chorus avec certains journaux bourgeois pour

prendre fait et cause avec ces victimes d'un Patronat syndical plus dur qu'un Patronat véritable.

Je me permets de vous poser une question. Garderiez-vous à votre service un employé chargé de recouvrer des abonnements et qui disposerait de l'argent pour d'autres usages ? Est-ce un règlement de comptes que de congédier un employé qui, en termes juridiques, commet un abus de confiance ?

Pour revenir au Manifeste (qu'il ne faut pas confondre avec celui de 1848), il y a quelque chose qui ne tourne pas rond : ses partisans réclament le dialogue; le comité central FTMH aussi; ils ne se rencontrent pas. A qui la faute ? La démocratisation des rapports Comité central-sections locales est en net progrès. Un exemple : la commission des négociations de l'industrie horlogère a été largement démocratisée; elle comprend une douzaine de délégués. Parmi eux,

des ouvriers; ces derniers ont tout loisir de faire preuve d'initiative.

La FOMH, à plusieurs reprises, a eu l'occasion de radier un certain nombre de membres, notamment à Genève, Zurich. La presse n'en avait pas parlé spécialement.

René Robert, secrétaire central FOMH et conseiller national socialiste, avait été radié du Parti socialiste; le comité central FOMH lui gardait toute sa confiance...

Concernant la récolte des signatures par les partisans du Manifeste, je pourrais vous en dire plus long sur l'extrême relativité de leur valeur réelle...

Je reste convaincu que, soit l'affaire de Monthey, soit celle du Manifeste, sont exagérément montées en épingle, avec comme résultat un tort certain au mouvement ouvrier suisse.

Paul A. Meylan

Le bonheur au Bois

Le Bois est en bordure de la ville, entouré d'immeubles à vocation résidentielle. Les locataires de ces immeubles-là, mis à part les propriétaires de chiens, viennent rarement au Bois; les habitants des quartiers populaires voisins, eux, n'hésitent pas à venir s'y promener, ne reculant pas à faire quelques centaines de mètres à pied pour trouver la verdure.

En ce dimanche d'avant-printemps, ils sont plus nombreux que jamais, à jouer avec leurs enfants ou à tourner autour de l'étang. On parle espagnol, italien, mais aussi français; et sous le soleil de la fin de l'après-midi, l'atmosphère est toute de calme, d'harmonie, de bonheur, comme on a rarement l'occasion de le vivre dans notre pays.

Pendant ce temps, les habitants des immeubles résidentiels usent leur liberté au volant de leur voiture ou dans de lointaines stations.

Une voix indispensable

La voix du « Passe-Muraille » (c.p. 99, 1211 dans la société normalisée qui est la nôtre met-Genève 8) est une voix précieuse : qui d'autre, mettrait autant d'obstination à faire connaître le sort de ceux et celles qu'il est de rigueur de tenir « hors du jeu social » ?

Dans son dernier numéro (10 mars 1978), « Le Passe-Muraille » ouvre le dossier de l'internement (exemples et synthèse juridique à l'appui, comme d'habitude), pour conclure à la nécessité de l'abrogation des articles 42 à 44 et 100 du Code pénal.

Son avis : « Les internements représentent, finalement, une des pires hypocrisies de la politique judiciaire et pénitentiaire de nos autorités. D'un côté, on parle d'individualisation; de l'autre il n'y a que des régimes de détention standardisés et une absence totale de lieux et de gens pour quelque thérapie que ce soit ».